



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 58730

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème de la violence scolaire. Selon les données mêmes de son ministère, les établissements scolaires du second degré ont enregistré 225 000 déclarations d'incidents. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser le détail de ce chiffre pour l'académie des Alpes-Maritimes.

Texte de la réponse

Les données actuellement disponibles au niveau national ne permettent pas une distinction des incidents signalés au niveau du département des Alpes-Maritimes, ni même au niveau de l'académie de Nice dans laquelle se situe ce département. Le taux de réponse à l'enquête s'élève dans ce département à 40 % des établissements du second degré et dans l'académie de Nice à 45 %, contre 70 % au niveau national. Les éléments de réponse qui suivent concernent ainsi l'ensemble des incidents relevés en France Métropolitaine. Sur les quelque 220 000 à 240 000 incidents signalés chaque trimestre de ces deux dernières années scolaires par les établissements du second degré, 2,6 à 2,7 % correspondent à des faits graves ; 1 sur 6 à 7 de ces derniers est une atteinte physique aux personnes. Cette proportion se situe assez loin derrière les dégradations (1 sur 4 à 1 sur 5 des faits graves) et les violences verbales (près de 40 % des faits considérés comme graves). Les faits graves font l'objet d'un signalement au procureur.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58730

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1474

Réponse publiée le : 14 mai 2001, page 2820